



CLUB SPORTIF CHARCOT

« *Le Sport et l'Esprit du Sport* »

SECTION TENNIS DE TABLE

Développement de la pratique du Handisport

MAITRISE D'ŒUVRE : C.S Charcot Tennis de Table

Président : Guy TISSERANT

Responsable du projet : Pierre LEDUC (Directeur Sportif)

president@charcotping.com - www.charcotping.com - 06 60 16 90 12

Projet de développement de la pratique du tennis de table handisport

Sommaire

A. Objectifs du Projet

B. Le C.S. Charcot T.T.

C. Les Publics Visés

D. Les Interventions

E. Les Moyens

F. Les Partenaires

G. Echancier

H. Budget Prévisionnel

A

Objectifs du Projet

Le tennis de table est un sport présentant de nombreux avantages pour les personnes handicapées :

- Facilité d'accès pour tous publics (handicaps physiques et sensoriels, y compris pour des handicaps lourds (Ex : Myopathes ...)).
- Infrastructures de pratiques relativement légères (table + filet avec une surface approximative de 25 m² par table).
- Pas de nombre minimal de pratiquants comme pour un sport d'équipe par exemple
- Pas de matériel spécifique lié à la pratique handisport
- Accessible dès le plus jeune âge (6 ou 7 ans) par exemple au sein de l'activité sportive scolaire.
- **Et surtout ! Possibilité de pratique avec des personnes valides permettant une intégration dans un milieu ordinaire que ce soit en loisir ou en compétition.**

Ce projet consiste à faire découvrir ce sport à un maximum de personnes handicapées et ce dans les meilleures conditions (encadrement par des personnes diplômées BEES 1^{er} ou 2^{ème} degré) pour les inciter à une pratique régulière intégrée dans une structure associative classique (orientation vers la structure disponible la plus proche).

Compte tenu de la spécificité du public concerné, cette action ne peut s'envisager que sur le long terme (3 à 6 ans minimum) car le public est disséminé sur de nombreux lieux géographiques et la démarche d'intégration peut être longue. Par ailleurs, le nombre de personnes concernées restera nécessairement restreint.

Les objectifs, en termes quantitatifs, peuvent aujourd'hui être positionnés sur une cible de 200 à 300 personnes contactées sur 6 ans en visant par la suite une pratique hebdomadaire régulière pour 10 à 20% d'entre eux.

B

Le C.S. Charcot T.T.

Le Club Sportif Charcot Tennis de Table mène, depuis plusieurs années, une politique active de développement du Tennis de Table envers de nombreux publics. Le handisport constitue pour l'association un secteur privilégié avec la création d'une section en 1997 et l'organisation de plusieurs compétitions handisport de très haut niveau (notamment le Top 16 Européen et le Top Mondial Handisport (tournois officiels sous l'égide de l'International Paralympic Comitee) en 2001 et en 2002 qui a réuni les 8 meilleures joueuses et les 12 meilleurs joueurs du monde en fauteuil roulant). Elle vient par ailleurs d'être retenue pour l'organisation de la World Single Cup du 2 au 5 juin 2004, compétition officielle de niveau mondial.

Elle compte dans ses rangs une dizaine de pratiquants handicapés dont Christophe Durand, champion paralympique en titre à Sydney et numéro 2 mondial en exercice.

Son Président Guy Tisserant, lui-même pratiquant handicapé, a été durant de nombreuses années sportif de haut niveau et membre de l'équipe de France (3 fois champion paralympique en simple, 2 fois par équipes, champion du monde en simple en 1998, 4 fois champion d'Europe et 15 fois champion de France en simple, N°1 mondial durant 6 ans).

L'association compte 230 adhérents et 2 salariés. L'intégration des personnes souffrant d'un handicap avec les pratiquants valides est une réalité quotidienne et une réussite totale depuis l'origine. Des exemples illustrent tout à fait cette démarche : Plusieurs joueurs ont été titulaires de l'équipe 1 du club au meilleur niveau régional, le Comité Directeur comprend trois personnes handicapées en son sein,...

La démarche de développement vers de nouveaux pratiquants s'appuie donc sur des expériences concrètes et réussies et sur une connaissance approfondie du milieu.

C

Les Publics Visés

Toute personne souffrant d'un handicap moteur ou sensoriel est concernée par ce projet. A titre d'exemple , les structures suivantes seront contactées :

- 1) Adultes et enfants séjournant (externes ou internes) dans les centres spécialisés.
- 2) Enfants scolarisés en collèges ou lycées « ordinaires ». Etudiants dans les écoles ou à l'université.

Dans un premier temps la démarche sera principalement appliquée sur Lyon et sa grande banlieue pour s'étendre ensuite à l'ensemble du département du Rhône voire à toute la région Rhône-Alpes.

D

Les Interventions

Le schéma type des interventions peut se décliner sur les principes suivants :

- 1) Séances découvertes : une à trois séances de pratique et d'information dans les structures.
- 2) Séances de démonstration, de discussion et de jeu en compagnie de joueurs handisport de tous niveaux dans les structures ou au sein d'un club.
- 3) Cycles d'apprentissage à durée déterminée (environ 12 semaines) dans les structures.
- 4) Intégration, à l'issue de ce processus, dans une structure associative classique permettant une pratique encadrée et/ou libre avec des pratiquants valides et/ou handicapés
- 5) Intégration, si souhait du pratiquant, en compétition handisport et/ou valide.
- 6) Formation d'encadrants dans les structures afin de permettre la poursuite de l'activité en interne une fois le cycle terminé.
- 7) Mise en place d'un suivi régulier (trimestriel) des structures ayant bénéficié du projet une fois les cycles d'apprentissage initiaux réalisés. Ceci permettra de capitaliser sur l'expérience et de vérifier l'acquis des personnes ressources exerçant sur place et formées dans le cadre du projet. Si nécessaire, mise en œuvre de séances complémentaires afin de consolider le système.

Suivant les publics, leurs souhaits et leur éventuelles expériences, les points ci-dessus pourront être adaptés.

E

Les Moyens

La spécificité des publics concernés nécessite des compétences pointues et des moyens significatifs.

La liste ci-dessous pourra être complétée et adaptée ultérieurement en fonction des résultats obtenus.

- 1) Mise à disposition d'un éducateur sportif diplômé et sensibilisé au milieu handisport.
- 2) Diffusion d'informations (orales, écrites ou par le biais d'internet).
- 3) Contacts avec des personnes ressources.
- 4) Supports explicatifs (ex : dépliant spécifique).
- 5) Montage du dossier avec des responsables du mouvement handisport.
- 6) Sollicitation de sportifs de haut niveau (valides et handisport) pour promouvoir le projet.
- 7) Co-interventions avec permanents professionnels dans les structures permettant la poursuite de l'activité).

F

Les Partenaires

Ce projet n'est viable que s'il est soutenu par de nombreux partenaires dont la liste ci-dessous, non exhaustive, regroupe les principaux :

- Le Conseil Régional Rhône-Alpes
- La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
- Les Conseils Généraux de la Région Rhône-Alpes
- Les Communautés de Communes et Communes

- La Fédération Française Handisport
- La Fédération Française de Tennis de Table
- Le Comité Rhône-Alpes Handisport
- La Ligue Rhône-Alpes de Tennis de Table
- Le Comité du Rhône Handisport
- Le Comité du Rhône de Tennis de Table
- Les Autres Clubs Handisport de la Région
- Les Autres Clubs FFTT de la Région

- Les Partenaires Privés

G

Echéancier

DATES	OBJET
JUIN 2002	NAISSANCE du projet
JANVIER 2003	INITIALISATION du dossier
MARS/JUIN 2003	VALIDATION du dossier par <ul style="list-style-type: none">- Le Comité Directeur du C.S.Charcot TT- Le Comité Rhône-Alpes- Le Comité du Rhône Handisport- La Ligue Rhône-Alpes de Tennis de Table- Le Comité du Rhône de Tennis de Table
2 ^{ème} SEMESTRE 2003	FINANCEMENT du projet et CONTACTS avec les structures
JANVIER 2004	DEMARRAGE DES CYCLES ET INTERVENTIONS
DECEMBRE 2004	BILAN DE LA PREMIERE ANNEE <ul style="list-style-type: none">- Qualitatif- Quantitatif- Analyse de la pérennité du projet

H

Budget Prévisionnel Annuel

Les coûts inhérents au lancement du projet et au montage du dossier sont pris en charge par le C.S. Charcot Tennis de Table.

Pour être efficace, le projet doit s'inscrire dans la durée. Nous partons donc sur une base de trois années renouvelables avec évaluation en fin de chaque année des résultats et de la pérennité de l'action.

Dans le tableau joint en annexe se trouve le budget prévisionnel annuel évalué avec la vision actuelle et en partant sur une base de 15 heures de mise à disposition d'un professionnel par semaine sur 30 semaines par an. Ces 15 heures comprennent le temps d'animation, de préparation et les transports associés. Le coût horaire est calculé en prenant en compte le salaire de l'intervenant et en y intégrant la majoration liée aux congés payés.

En intégrant l'ensemble des postes de dépenses, le coût global du projet s'établit à 20.000 euro par an.

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU TENNIS DE TABLE HANDISPORT BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL

DEPENSES		RECETTES	
FRAIS DE MATERIEL		COMITE RHONE-ALPES HANDISPORT (Contrat d'objectifs)	4 000 €
GROS MATERIEL (Tables, filets, séparations...)	1 500 €	LIGUE RHÔNE-ALPES DE TT	3 000 €
PETIT MATERIEL (Balles, raquettes ...)	1 000 €	MAIRIE DE LYON	1 000 €
FRAIS D'ENCADREMENT		CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES	6 000 €
ANIMATION (15H/semaine X 30 semaines/an X 30 euro/heure)	13 500 €	CONSEIL GENERAL DU RHÔNE	2 000 €
FRAIS DE DEPLACEMENT	1 000 €	DRDJS	2 000 €
FRAIS D'INTERVENTION EXTERNES (Démonstrations ...)	1 000 €	PARTENAIRES PRIVES	1 500 €
FORMATION		COTISATIONS DES PARTICIPANTS	500 €
COMPLEMENT DE FORMATION DES ENCADRANTS	500 €		
FORMATION DES ANIMATEURS DE STRUCTURES	500 €		
ADMINISTRATIF (Courriers, dossiers, téléphone ...)	1 000 €		
TOTAL DEPENSES ANNUELLES	20 000 €	TOTAL RECETTES ANNUELLES	20 000 €